

Déclaration d'intention conjointe

entre

**M. Philippe Couillard,
Premier ministre du Québec,**

et

**M. Manuel Valls,
premier ministre de la République française,**

portant sur la prévention des phénomènes de radicalisation

Réunis à Québec dans le cadre de la 19^e Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, et le premier ministre de la République française, M. Manuel Valls, affirment leur volonté de mettre en commun les expertises du Québec et de la France en matière de prévention de la radicalisation.

Les premiers ministres constatent la convergence de leurs intérêts et soulignent la mise en place des mesures visant à prévenir la radicalisation sur leurs deux territoires et associant l'ensemble de leurs administrations compétentes.

Les premiers ministres reconnaissent l'importance de la recherche sur ce thème afin de mieux éclairer les politiques publiques et d'assurer la pertinence des moyens d'intervention qui en découlent. Ils invitent par conséquent les chercheurs québécois et français étudiant ces questions à mettre en commun le fruit de leurs recherches ainsi que leur expertise. Ils souhaitent également que se concrétisent des initiatives visant, par exemple, la diffusion des savoirs scientifiques en français, le transfert des connaissances ou encore la participation conjointe à des conférences, des séminaires, des ateliers ou des rencontres scientifiques. Ils entendent notamment favoriser des échanges entre leurs administrations sur l'action concertée de recherche sur la radicalisation menant à la violence. Ils échangeront en particulier sur les modalités de la mise sur pied, par la France, d'un Conseil scientifique permanent sur la radicalisation et le terrorisme, qui pourrait permettre de renforcer les liens entre chercheurs et fonctionnaires.

De plus, les premiers ministres favorisent les échanges sur l'accompagnement et le soutien des parents qui font face à une possible radicalisation de leurs enfants. Plus particulièrement, ils entendent mettre en place un partage d'expertise sur la manière de rendre accessible aux familles l'information sur le phénomène de radicalisation et de soutenir l'amélioration des prérogatives parentales et de la communication intrafamiliale.

Ils rappellent aussi les liens possibles entre la radicalisation, d'une part, et le sentiment d'exclusion vécu par les personnes victimes d'intimidation, de discrimination ou de racisme, d'autre part. Ils concourent dès lors à un échange de pratiques exemplaires sur les mesures favorisant l'intégration, l'inclusion ainsi que la pleine participation des

personnes issues de minorités à la vie économique, citoyenne, culturelle et politique, principalement dans les milieux de l'éducation et de la culture.

Aussi mettent-ils en exergue l'importance de la formation pour augmenter la capacité des divers intervenants au sujet des facteurs de risque et de protection associés au soutien à la radicalisation menant à la violence, de façon à pouvoir développer des stratégies intersectorielles de prévention efficaces, en conformité avec des normes cliniques et déontologiques. Ils entendent donc partager leurs meilleures pratiques en matière de formation, notamment du personnel des réseaux de la santé et des services sociaux, des milieux carcéraux et du personnel des établissements d'enseignement. La mise en commun d'exemples d'expériences pratiques permettra d'enrichir les formations offertes de part et d'autre.

Les premiers ministres s'entendent par ailleurs sur l'importance de travailler à la prise en compte, sous l'angle du droit civil, du phénomène de la radicalisation. À cet égard, ils encouragent les échanges entre leurs administrations à propos des mesures pour renforcer la protection des personnes, en particulier les ordonnances civiles de protection.

Les premiers ministres accordent la priorité aux échanges sur l'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique en vue de prévenir la radicalisation menant à la violence sur Internet. Ils considèrent que le phénomène doit également être envisagé sous l'angle de son encadrement juridique et de l'intervention policière.

Outre la prévention, les premiers ministres favorisent enfin le partage d'expertise sur la prise en charge des personnes radicalisées et le processus de déradicalisation. À ce titre, ils s'entendent pour partager leurs stratégies en vue de mieux accompagner les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux confrontés à des usagers présentant des signes de radicalisation. Il est souhaité que ces échanges mènent à des modèles de prévention et d'intervention qui s'appuieront sur la recherche et sur les données probantes en matière de prévention de la radicalisation et de déradicalisation. Un partage d'outils de formation pourrait également être envisagé.

Fait à Québec, le 14 octobre 2016, en double exemplaire.

Original signé

Philippe Couillard

Premier ministre du Québec

Original signé

Manuel Valls

Premier ministre de la République
française